

Séance du : 7 décembre 2015

n° 28/2015

**L'an deux mille quinze, le sept décembre à 17 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Gabrielle DAYMIER, Marie-Françoise GAUBERT, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE,

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Serge OURLIAC, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

P.CHESNAY à C.CABROL, M.DUTECH à D.VIENNE, M.GALANT à B.ASENSIO, M.DEMANGEOT à M.CRESPY, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, B. STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 39

**Délégués suppléants :**

Mme Colette CABROL, Nelly CALMET, Marie-Claire GAROFALO

Mrs Brice ASENSIO, Jean-Clément CASSAN, Etienne CRESPY, Guy DARNAUD, Olivier GUERRA, Alain ITIER, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémi ZANATTA.

**Excusés :**

Mmes Andrée ORIOL, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Claude LAUTRE, Christian REBELLE, Marc TARDIEU.

**Objet : Part de la masse salariale à transférer du budget principal au budget annexe du GAL et validation du plan de financement pour l'animation et la gestion du GAL sur l'année 2016.**

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE de la 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Président rappelle que :

- dans le cadre du portage du GAL des Terroirs du Lauragais par le PETR du Pays Lauragais, le Comité Syndical a créé en 2015 un budget annexe pour gérer le programme LEADER. Celui-ci est actif depuis la sélection de la candidature du GAL par la Région Midi-Pyrénées, notifiée par décision de la commission permanente du 9 juillet 2015 (délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015) ;
- Le dispositif LEADER permet une prise en charge des coûts d'animation et de gestion à hauteur de 60% du montant HT des dépenses éligibles par des financements européens du FEADER qui seront inscrits au Budget Annexe du GAL ;
- Chaque année, avant le 31 décembre de l'année n, le comité syndical doit approuver le plan de financement pour l'année n+1.

**Concernant le personnel**, le Président propose de transférer au budget annexe du GAL 2016, comme suit :

- 100 % de la masse salariale du poste de coordinateur du GAL, à temps plein à compter du 01/01/2016 ;
- 50% de la masse salariale du poste de gestionnaire du GAL.

**Il présente ensuite le plan de financement** de l'animation et du fonctionnement du GAL du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

#### Plan de financement « Animation/fonctionnement du GAL pour l'année 2016 »

Dépenses 2016		Recettes 2016	
<b>Salaires</b>	<b>80 400,00</b>	<b>FEADER/LEADER (60%)</b>	<b>51 240,00</b>
Coordination : 1 etp	63 400,00		
Gestion : 0,5etp	17 000,00		
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>2 000,00</b>	<b>Autofinancement public</b>	<b>34 160,00</b>
Tel, internet, maintenance		Pays	8 540,00
Equipement bureautique		6CdC membres du GAL:	25 620,00
Fourniture, photocopies, divers			
<b>Frais de déplacements</b>	<b>3 000,00</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>85 400,00</b>	<b>Total</b>	<b>85 400,00</b>

#### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

1°) – **APPROUVE** le dispositif de mutualisation tel que présenté.

2°) – **APPROUVE** le plan de financement pour l'animation et le fonctionnement du GAL pour l'année 2016,

3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 07 décembre 2015

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr